

Prime syndicale

CP 128 | Secteur du cuir

Conditions

- Être en service au 30/09/2022.
- Les personnes en RCC y ont également droit
- Les pensionnés ou les personnes décédées au cours de la période de référence ont droit à une prime au prorata
- Les jeunes travailleurs qui viennent de quitter l'école et qui entrent directement au service d'un employeur et qui se font affilier à un syndicat dans les 2 mois, y ont droit sur base d'un douzième au prorata du nombre de mois de travail effectué au cours de la période de référence.
- Maladie, accident du travail ou chômage temporaire sont assimilés
- La période de référence s'étend du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Montant

Le montant de la prime syndicale est de **145€**.

Paiement

Le paiement est effectué à **partir du 6 janvier 2023**. Transmettez au plus vite votre attestation (délivrée par votre employeur) à votre secrétariat CGSLB. **N'oubliez d'indiquer votre numéro d'affiliation, numéro de compte correct et cachet de votre secrétariat.**

Votre Liberté Votre Voix

